

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 00304

(54)

Dispositif antivol pour articles exposés en magasin.

(51)

Classification internationale (Int. Cl. ³). E 05 B 69/00; A 47 F 7/19.

(22)

Date de dépôt..... 8 janvier 1980.

(33) (32) (31)

Priorité revendiquée :

(41)

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 10-7-1981.

(71)

Déposant : RUIZ-SOLER Miguel, résidant en France.

(72)

Invention de : Miguel Ruiz-Soler.

(73)

Titulaire : *idem* (71)

(74)

Mandataire : Office Blétry,
2, bd de Strasbourg, 75010 Paris.

La présente invention concerne un dispositif antivol pour articles exposés en magasin et reliés à un point d'accrochage verrouillable respectivement par des chaînes ou autres organes de liaison similaires flexibles et terminés par une
5 boucle.

Le dispositif antivol selon l'invention est notamment, mais non exclusivement, utilisable pour empêcher le vol des vêtements tels que costumes, vestes, manteaux, imperméables ou
similaires. Pour empêcher le vol des vêtements de ce genre,
10 il est connu de fixer de manière indétachable l'une des extrémités d'une chaîne ou d'un câble au portemanteau destiné à recevoir le vêtement, de faire passer la chaîne ou le câble dans l'une des manches du vêtement et d'attacher l'autre extrémité de la chaîne ou du câble munie d'une boucle à un point d'accro-
15 chage verrouillable qui est commun pour tous les vêtements supportés par un même présentoir. Un tel agencement présente l'inconvénient que, lorsque le présentoir supporte un grand nombre de vêtements, le vendeur doit souvent décrocher un grand nombre de chaînes avant de trouver et de décrocher celle
20 correspondant au vêtement désiré par le client, et il doit ensuite raccrocher toutes les chaînes correspondant aux vêtements non désirés. Une telle opération est fastidieuse et peut prendre beaucoup de temps.

La présente invention a donc essentiellement pour but
25 de remédier à cet inconvénient en fournissant un dispositif

antivol permettant l'accrochage de plusieurs chaînes ou câbles qui, lorsque le dispositif antivol est déverrouillé par une personne autorisée, peuvent être rapidement décrochées ou accrochées individuellement.

5 A cet effet, le dispositif antivol selon la présente invention est caractérisé en ce qu'il comprend deux éléments comportant chacun une série d'encoches et pouvant glisser l'un par rapport à l'autre dans un sens prédéterminé et dans le sens opposé entre un premier état dans lequel les encoches d'un
10 premier des deux éléments sont en coïncidence au moins avec les parties d'entrée des encoches du second élément pour permettre l'introduction ou l'enlèvement d'au moins une boucle desdits organes de liaison dans ou hors d'une desdites encoches et un second état dans lequel les parties d'entrée des
15 encoches du premier élément sont masquées par le second élément, et un dispositif de verrouillage pour bloquer les deux éléments dans la seconde position.

Les encoches de l'un au moins des deux éléments, de préférence les encoches des deux éléments peuvent avoir sensiblement la forme d'équerres, et elles sont orientées de telle
20 façon que les parties d'entrée des encoches en forme d'équerre soient sensiblement perpendiculaires au sens prédéterminé de déplacement et que les parties de fond desdites encoches soient parallèles audit sens prédéterminé de déplacement. Chaque en-
25 coche est de préférence conçue pour permettre l'accrochage d'une seule boucle ou seulement d'un petit nombre de boucles ; en outre, le dispositif antivol peut comporter des moyens propres à empêcher une sortie intempestive des boucles hors des encoches lorsque les deux éléments sont dans la première position. On est
30 ainsi assuré que lorsque les deux éléments sont amenés de leur seconde position à leur première position, les boucles ne se décrocheront pas d'elles-mêmes. En outre, comme chaque encoche ne retient qu'une seule boucle ou qu'un très petit nombre de bou-
35 clés, la chaîne ou le câble de liaison correspondant au vêtement désiré par le client peut être très rapidement décroché par une personne autorisée.

On donnera maintenant, à titre d'exemple, diverses formes d'exécution de la présente invention en faisant référence aux dessins annexés sur lesquels :

La figure 1 est une vue de dessus, avec arrachement montrant une première forme d'exécution du dispositif antivol selon l'invention.

La figure 2 est une vue en coupe suivant la ligne
5 II-II de la figure 1.

La figure 3 est une vue similaire à la figure 2, montrant une variante.

La figure 4 est une vue en perspective montrant une autre forme d'exécution du dispositif antivol selon l'invention.

10 Dans la forme d'exécution représentée sur les figures 1 et 2, le dispositif antivol comporte deux éléments 1 et 2, respectivement femelle et mâle, pouvant coulisser l'un dans l'autre. L'élément femelle 1 est par exemple constitué par un élément tubulaire à section rectangulaire, tandis que l'élément
15 mâle 2 est constitué par une barre à section rectangulaire, dont le profil correspond au profil intérieur de l'élément femelle 1. Des encoches 3, en forme d'équerre, sont prévues dans au moins un côté longitudinal de l'élément femelle 1, par exemple dans les deux côtés 4 et 5 comme cela est plus
20 particulièrement visible dans la figure 1. Des encoches semblables aux encoches 3 sont aussi formées dans au moins un côté longitudinal de l'élément mâle 2, par exemple dans les deux côtés 6 et 7. Chaque encoche 3 des éléments femelle et mâle 1 et 2 comporte une partie d'entrée 3_a sensiblement perpendicu-
25 laire à l'axe longitudinal des éléments 1 et 2, et une partie de fond 3_b sensiblement parallèle audit axe longitudinal. Les encoches 3 des éléments 1 et 2 se correspondent deux à deux. Lorsque les éléments 1 et 2 se trouvent dans une première position (montrée dans la partie gauche de la figure 1), les parties
30 d'entrée 3_a des encoches 3 de l'un des deux éléments 1 et 2 sont en coïncidence avec celles de l'autre élément pour permettre l'introduction ou l'enlèvement d'une boucle ou anneau 8 dans ou hors d'une des encoches 3. Lorsque les deux éléments 1 et 2 sont dans une seconde position (montrée dans la partie
35 droite de la figure 1), les parties d'entrée 3_a des encoches 3 de l'élément femelle 1 sont entièrement masquées par l'élément mâle 2 afin de retenir prisonnières les boucles ou anneaux

8 dans les encoches 3. Un dispositif de verrouillage 9, tel que par exemple un cadenas ne pouvant être ouvert que par une personne autorisée permet de bloquer les éléments 1 et 2 dans la seconde position. Par exemple, l'arceau 10 du cadenas 9 est passé à travers une lumière 11 qui est prévue dans l'élément mâle et dont l'un des côtés est aligné avec le côté 12 de la partie d'entrée 3a de la première encoche 3 de l'élément femelle 1 lorsque les éléments 1 et 2 sont dans la seconde position susmentionnée (voir la partie droite de la figure 1). Ainsi, si l'on exerce une traction sur l'élément mâle 2 vers la droite dans la figure 1, l'élément femelle restant fixe, l'arceau 10 du cadenas 9 viendra buter contre le côté 12, empêchant ainsi que les parties d'entrée 3a des encoches 3 de l'élément femelle 1 ne soient démasquées et que les anneaux 8 ne puissent être enlevés par une personne non autorisée.

A titre de variante, on notera qu'au lieu de prévoir une seule ouverture 11 dans l'élément mâle 2 comme montré dans la figure 1, on peut prévoir des ouvertures dans les deux éléments 1 et 2, les ouvertures étant en coïncidence lorsque les éléments 1 et 2 sont dans la seconde position susmentionnée pour permettre la mise en place du cadenas 9.

Les parties de fond 3b de chaque paire d'encoches correspondantes 3 restent partiellement en coïncidence dans la seconde position des éléments 1 et 2 de manière à définir une lumière rectangulaire. La longueur des parties de fond 3b des encoches 3 est choisie de telle façon que, dans la seconde position des éléments 1 et 2, chaque lumière rectangulaire puisse recevoir et maintenir prisonnier un seul anneau 8 ou seulement un très petit nombre d'anneaux 8 afin que l'on ne soit pas obligé, lorsque les éléments 1 et 2 sont dans la première position susmentionnée, de sortir un grand nombre d'anneaux d'une des encoches 3 avant de pouvoir sortir celui qui y avait été introduit en premier.

Chaque boucle ou anneau 8 est relié de façon connue par une chaîne 13 ou par un câble 14 à l'objet que l'on désire protéger contre le vol ou à un support dudit objet, par exemple

à un portemanteau lorsque l'objet est un vêtement, la chaîne 13 où le câble 14 passant dans ce cas à travers la manche du vêtement.

L'un des deux éléments 1 et 2 est pourvu de moyens 5 permettant sa fixation sur un support fixe approprié (non montré). Comme montré dans la figure 2, les moyens de fixation peuvent être par exemple constitués par au moins une tige filetée 15, dont l'une des extrémités est fixée à l'une des faces de l'élément femelle 1. L'autre élément est pourvu d'un organe de 10 manoeuvre pour faciliter le déplacement des éléments 1 et 2 l'un par rapport à l'autre. Comme montré dans la figure 1, l'organe de manoeuvre peut être par exemple constitué par un bouton 16 fixé à l'une des extrémités de l'élément mâle 2. Un ressort 17 peut être avantageusement monté entre les élé- 15 ments 1 et 2 comme montré dans la partie gauche de la figure 1, de manière à les rappeler élastiquement dans la seconde position susmentionnée.

Comme montré dans les figures 1 et 2, l'élément femelle 1 comporte des saillies 18 disposées respectivement dans les 20 angles formés par les encoches 3, de manière à empêcher une sortie intempestive de l'anneau 8 hors de l'encoche correspondante 3 lorsque les deux éléments 1 et 2 sont dans la première position. Dans la figure 2, on a représenté en traits mixtes la position dans laquelle il faut amener l'anneau 8 25 pour pouvoir le sortir de l'encoche 3 correspondante. Comme montré dans la figure 2, chaque saillie 18 est prolongée à l'intérieur de l'élément femelle 1 par une broche 19 qui sert de butée pour définir, en coopération avec les deux côtés des parties d'entrée des encoches 3 de l'élément mâle 2, 30 les première et seconde positions susmentionnées.

A titre de variante, à la place de chaque saillie 18, l'élément femelle 1 peut comporter une dent 18a qui fait saillie transversalement dans la partie de fond 3b de chaque encoche 3 à proximité de sa partie d'entrée 3a comme cela est 35 montré en traits mixtes dans la figure 1 pour l'une des encoches 3.

Dans la variante représentée sur la figure 3, l'élément femelle 1 est constitué par un profilé à section en C,

tandis que l'élément mâle 2 est constitué par une plaque rectangulaire de forme allongée pouvant coulisser longitudinalement dans le profilé 1 à section en C. Dans ce cas, les moyens de fixation peuvent être constitués par au moins une patte de fixation 15a. Pour le reste, le dispositif anti-
5 vol représenté sur la figure 3 peut être identique à celui représenté sur les figures 1 et 2. On notera cependant que, dans la figure 3, les moyens de fixation peuvent être constitués par au moins une tige filetée semblable à la tige
10 filetée 15 de la figure 2, la tige passant à travers la fente longitudinale du profilé 1 à section en C et étant fixée à l'élément mâle 2. Dans ce cas, c'est l'élément mâle 2 qui est fixé à un support fixe approprié (non montré) et le profilé 1 à section en C peut glisser sur l'élément mâle 2.
15 Dans ce dernier cas, bien que cela ne soit pas indispensable, l'élément 1 peut être pourvu d'un organe de manoeuvre pour faciliter son déplacement par rapport à l'élément mâle 2.

Dans la forme d'exécution représentée dans la figure 4, les deux éléments 1 et 2 sont constitués par deux plaques
20 rectangulaires de forme allongée, qui sont disposées l'une au-dessus de l'autre en contact glissant. La plaque 1 est munie de deux fentes de guidage 20 qui sont espacées longitudinalement et qui s'étendent parallèlement à l'axe longitudinal de la plaque 1. L'autre plaque 2 est munie de deux chevilles
25 qui sont respectivement engagées dans les fentes 20 et qui sont pourvues d'organes de retenue 21 propres à maintenir les deux plaques 1 et 2 en contact glissant. Des encoches 3 en forme d'équerre sont formées dans l'un des côtés longitudinaux des deux plaques 1 et 2. Bien que cela ne soit pas représenté,
30 d'autres encoches 3 peuvent aussi être formées de l'autre côté des plaques 1 et 2.

Les fentes de guidage 20 ont une longueur telle que, lorsque les chevilles avec les organes de retenue 21 sont en butée à l'une des extrémités des fentes 20, les parties
35 d'entrée des encoches 3 de la plaque supérieure 1 sont complètement masquées par la plaque inférieure 2 comme montré dans la figure 4, tandis que, lorsque lesdites chevilles sont en

butée à l'autre extrémité des fentes 20, les parties d'entrée des encoches 3 de la plaque supérieure 1 sont en coïncidence avec celles des encoches 3 de la plaque inférieure 2 pour permettre l'insertion ou l'enlèvement d'un anneau (non montré) dans ou hors de chacune des encoches 3. Comme dans le mode de réalisation de la figure 1, un cadenas 9 permet de verrouiller les deux plaques 1 et 2 dans la position montrée sur la figure 4, c'est-à-dire dans la position de fermeture des encoches 3. Bien que cela ne soit pas représenté sur la figure 4, un ressort peut être monté entre les plaques 1 et 2 pour les rappeler dans la position de fermeture montrée sur la figure 4.

L'une des deux plaques 1 et 2, par exemple la plaque supérieure 1 est munie de moyens de fixation, par exemple deux pattes de fixation 15a, permettant sa fixation à un support fixe approprié (non montré). L'autre plaque, par exemple la plaque inférieure 2, est munie d'un organe de manoeuvre 16a facilitant son déplacement par rapport à la plaque supérieure 1. L'organe de manoeuvre 16a peut être par exemple constitué par un prolongement de la plaque inférieure 2, qui est muni d'un trou 22 dans lequel peut être engagé un doigt de la main pour exercer une traction ou une poussée sur la plaque inférieure 2 pour la faire glisser par rapport à la plaque supérieure 1 lorsque le cadenas 9 est enlevé.

Il va de soi que les formes d'exécution qui ont été décrites ci-dessus ont été données à titre d'exemple purement indicatif et nullement limitatif, et que de nombreuses modifications peuvent être facilement apportées par l'homme de l'art sans pour autant sortir du cadre de la présente invention.

C'est ainsi notamment que, au lieu d'avoir une forme allongée, les deux éléments 1 et 2 peuvent avoir la forme de deux disques coaxiaux disposés en contact glissant et pouvant tourner l'un par rapport à l'autre. Dans ce cas, les encoches 3 en forme d'équerre sont formées dans le bord périphérique des deux disques et comportent chacune une partie d'entrée sensiblement radiale et une partie de fond s'étendant dans le sens circonférentiel.

R E V E N D I C A T I O N S

=====

1.- Dispositif antivol pour articles exposés en magasin et reliés à un point d'accrochage verrouillable respectivement par des chaînes ou autres organes de liaison similaires (13, 14) flexibles et terminés par une boucle (8),
5 caractérisé en ce qu'il comprend deux éléments (1 et 2) comportant chacun une série d'encoches (3) et pouvant glisser l'un par rapport à l'autre dans un sens prédéterminé et dans le sens opposé entre un premier état dans lequel les encoches (3) d'un premier des deux éléments (1 et 2) sont en
10 coïncidence au moins avec les parties d'entrée (3a) des encoches du second élément pour permettre l'introduction ou l'enlèvement d'au moins une boucle (8) desdits organes de liaison (13, 14) dans ou hors d'une des encoches (3), et un
15 second état dans lequel les parties d'entrée (3a) des encoches (3) du premier élément (1) sont masquées par le second élément (2), et un dispositif de verrouillage (9, 10) pour bloquer les deux éléments (1 et 2) dans la seconde position.

2.- Dispositif antivol selon la revendication 1, caractérisé en ce que les encoches (3) des deux éléments (1 et 2)
20 ont la forme d'équerres et sont orientées de telle façon que les parties d'entrée (3a) desdites encoches (3) soient sensiblement perpendiculaires au sens prédéterminé de déplacement et que les parties de fond (3b) des encoches (3) soient parallèles audit sens prédéterminé de déplacement.

25 3.- Dispositif antivol selon la revendication 1 ou 2,

caractérisé en ce que l'un des deux éléments (1 et 2) est pourvu de moyens (15, 15a) permettant sa fixation sur un support fixe approprié.

4.- Dispositif antivol selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'autre élément (2) est pourvu d'un organe de manoeuvre (16, 16a).

5.- Dispositif antivol selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comprend un ressort (17) monté entre les deux éléments (1 et 2) de manière à les rappeler élastiquement dans la seconde position.

6.- Dispositif antivol selon l'une quelconque des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que l'un (1) des deux éléments comporte une saillie (18, 18a) disposée au voisinage de chaque angle formé par chaque encoche (3) de manière à empêcher une sortie intempestive d'une boucle (8) hors de l'encoche (3) correspondante lorsque les deux éléments (1 et 2) sont dans la première position.

7.- Dispositif antivol selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'un (1) des deux éléments est constitué par un élément tubulaire à section rectangulaire, tandis que l'autre élément (2) est constitué par une barre à section rectangulaire pouvant coulisser axialement dans l'élément tubulaire (1).

8.- Dispositif antivol selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que l'un (1) des deux éléments est constitué par un profilé à section en C, tandis que l'autre élément (2) est constitué par une plaque rectangulaire de forme allongée pouvant coulisser longitudinalement dans le profilé (1) à section en C.

9.- Dispositif antivol selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les deux éléments (1 et 2) sont constitués par deux plaques rectangulaires de forme allongée disposées l'une au-dessus de l'autre en contact glissant, l'une (1) des deux plaques étant munie de deux fentes (20) espacées longitudinalement et s'étendant parallèlement à l'axe longitudinal de ladite plaque, l'autre plaque

(2) étant munie de deux chevilles qui sont respectivement engagées dans les fentes (20) et qui sont pourvues d'organes de retenue (21) propres à maintenir les deux plaques (1 et 2) en contact glissant.

5 10.- Dispositif antivol selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, caractérisé en ce que les encoches (3) sont formées d'un côté (4,6 ou 5,7) des deux éléments (1 et 2).

10 11.- Dispositif antivol selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, caractérisé en ce que les encoches (3) sont formées dans deux côtés opposés (4,6 et 5,7) des deux éléments (1 et 2).

1/1

